

ment du cheval de loisirs, les débouchés économiques se sont adaptés en fonction du marché et permettent aux éleveurs de poursuivre leur passion sans trop de pertes financières. Cependant, la race Boulonnaise reste fragile du point de vue génétique car la consanguinité continue d'augmenter et la diversité est faible.

La mise en place du programme d'élevage et son suivi par les organismes d'encadrement (Les Haras nationaux, ENR) devraient permettre une limitation des

effets négatifs dus à la taille limitée de la population. L'augmentation du nombre de lignées "originales" et la diminution des accouplements entre individus apparentés permettront d'augmenter la diversité et restreindre l'augmentation de la consanguinité. Ceci peut se traduire, à plus long terme, par une augmentation des effectifs et la possibilité de développer deux modèles qui répondront mieux aux attentes du marché.

Loywyck V.^{1,2,4}, Lagneaux D.¹, Stievenard R.², Blouin C.³, Verrier E.⁴

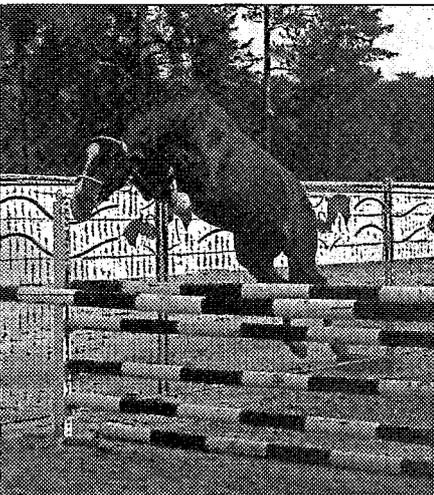
1 - Haras National de Compiègne, 1 Bd Victor Hugo, 60200 Compiègne

2 - ENR Nord Pas-de-Calais, CRRG, "Ferme du Héron", 59650 Villeneuve d'Ascq

3 - INRA-SGQA, Domaine de Vilvert, 78352 Jouy-en-Josas

4 - INA P-G, Déprt des Sciences Animales, 16 rue Claude Bernard, 75231 Paris Cedex 05

La formation des juges de concours d'élevage



© J. Morel (libre de droit)

Livrade de Belle lors de l'épreuve d'aptitude à l'obstacle du Championnat de France des 3 ans 2002.

De tous temps et dans toutes les races, des "concours d'élevage" ont été organisés afin de permettre aux éleveurs de comparer leurs animaux entre eux. Ce sont des lieux de rassemblement incontournables qui ont aussi la vocation de permettre aux propriétaires d'écouler leur production soit de gré à gré, soit à l'occasion de la vente aux enchères qui accompagne le concours. Ils ont donc leur place dans la filière et doivent être maintenus tout en améliorant leur organisation et leur promotion qui laissent parfois à désirer.

Si les performances propres de l'animal jugé ainsi que les performances de ses parents, de ses collatéraux ou de ses descendants ne sont pas intégrées dans le classement (ce qui est le cas actuellement dans le milieu du cheval), il s'agit d'un classement purement phénotypique qui tente de hiérarchiser les animaux suivant

le standard de la race défini par l'association d'éleveurs. Il ne s'agit en aucun cas du génotype de l'animal qui représente ses facultés à transmettre à ses descendants les caractères recherchés par le sélectionneur. En effet, il est impossible à un juge, aussi expérimenté soit-il, de deviner la valeur génotypique d'un animal sur un ring. Pour reprendre une expression chère à Jacques BOULY, directeur de l'U.P.R.A. bovine Prim'Holstein France, ces concours, même s'ils s'adressent aussi aux hongres et aux étalons ne sont donc que des "concours de Miss": Miss locale, Miss cantonale, Miss régionale, Miss France et enfin Miss Monde dans le cadre des confrontations internationales qui sont les plus prisées.

Même si le standard de race recherché dans les concours doit se rapprocher des objectifs de sélection retenus dans le cadre du programme d'élevage, les résultats des concours ne peuvent être intégrés dans le schéma de sélection pour les raisons évoquées ci-dessus.

De plus, le corps de juges qui est choisi parmi les éleveurs (et les représentants de l'administration dans le cas du cheval) n'est pas suffisamment formé mais surtout harmonisé et répétable d'un concours à l'autre pour que les données recueillies servent à une quelconque indexation des reproducteurs. C'est pourquoi l'A.N.S.F. et les Haras Nationaux, tout en travaillant en parallèle sur le recueil de données morphologiques avec l'équipe du Professeur DENOIX dans le but de mettre en place

un véritable schéma de sélection, ont développé des formations de juges de concours d'élevage.

MÉTHODE DE TRAVAIL:

Les éleveurs à qui les associations ont l'habitude de recourir pour les jugements des concours sont en général des éleveurs professionnels reconnus pour la qualité de leur production, leurs résultats en concours et leur "coup d'œil". Ce ne sont cependant pas toujours de bons pédagogues pour les éleveurs-amateurs qui se trouvent au bord du ring. Je veux dire par là que même s'ils sont irréprochables sur le fond, il ne savent pas toujours exprimer au micro leur jugement et leur classement. De plus, la majorité des nouveaux propriétaires ne sont pas éleveurs à titre principal. Il s'agit de "double actifs" qui cumulent un métier parfois sans aucun rapport avec les chevaux et une passion pour l'élevage. Il devenait donc indispensable de mettre en place une véritable formation pour permettre à ces deux catégories d'éleveurs de se rencontrer en dehors des concours et d'approfondir leurs connaissances tant sur le fond que sur la forme.

Au printemps dernier, l'A.N.S.F. et la direction du développement des Haras Nationaux ont organisé à l'École Nationale Professionnelle des Haras (E.N.P.H.) le premier module de formation pour des juges de niveau régional. Le déroulement de cette session a suivi une progression très méthodique avec alternance de cours théoriques et de tra-



Linotte de Groom à la remise des prix du Championnat de France des 3 ans de la Grande Semaine de Fontainebleau 2002.

vaux pratiques autour des 3 ateliers correspondant aux trois types d'épreuves des concours de modèles et allures.

Le modèle du cheval:

La formation à l'appréciation du modèle d'un cheval débute par un exposé pratique de 3 h 00 du Professeur Jean-Marie DENOIX (C.I.R.A.L.E.) ou de Nathalie CREVIER DENOIX, sur le squelette, la musculature et les aplombs. Ces rappels d'anatomie et de physiologie sont indispensables pour permettre aux juges de:

- rafraîchir leurs connaissances en hipologie,
- apprendre à faire la différence entre les défauts congénitaux (dont certains peuvent se transmettre s'ils sont héréditaires) et les défauts qui font suite à des traumatismes ou des accidents (liés à l'exploitation du cheval ou à un effet de milieu et qui par définition ne sont pas héréditaires),
- faire la différence entre les tares et les défauts de squelette qui peuvent avoir une incidence sur la carrière sportive et la longévité du cheval et ceux qui n'en ont pas,
- apprécier la musculature d'un cheval et reconnaître les asymétries musculaires qui révèlent une douleur (boiterie, compensation...), un défaut de squelette (hanche coulée...) ou un travail non équilibré.

De plus, et comme nous l'avons rappelé en introduction, l'intervention de Jean Marie ou de Nathalie DENOIX, qui ont par ailleurs été chargés par l'A.N.S.F. de la collecte sur le terrain des données de

morphologie introduites dans le programme d'élevage, permet aux stagiaires de rester cohérents dans leur jugement avec les objectifs du programme de sélection de la race.

Cette première intervention, est suivie d'une séance de travaux pratiques qui consiste pour les stagiaires à se familiariser avec la grille et à essayer de mettre leurs premières notes sur des chevaux. Toutes les phases de jugement se déroulent de la même façon. Les stagiaires sont invités à remplir la grille de jugement de l'A.N.S.F. individuellement comme s'ils étaient en situation de concours. Toutes leur notes sont ensuite saisies dans une application informatique spécifique aux formations de juges développée à la Jumenterie du Pin. Cette application permet aux stagiaires:

- de disposer aussitôt d'un tableau rassemblant l'ensemble des notes y compris bien sûr des notes données par les juges référents,
- de disposer immédiatement du classement final des chevaux par section qui dépend des notes données par le stagiaire mais aussi des pondérations de chaque critère établies par l'A.N.S.F. Cela permet au stagiaire de savoir s'il hiérarchise les chevaux comme les experts même s'il a constaté des écarts de points dans le tableau précédent.
- de visualiser sur un graphique la répartition des notes de l'ensemble des stagiaires autour des notes attribuées par les experts. C'est là que le débat peut s'engager afin de réduire les

écarts de points et harmoniser les jugements des stagiaires et des juges référents.

Cette méthode, très analytique, pourrait être complétée par une dernière épreuve qui consiste à vérifier si les juges sont répétables dans le temps. Il faut pour cela faire juger le même lot de chevaux à deux reprises par les stagiaires et analyser leur capacité, d'un jour à l'autre, à reproduire le même jugement quelles que soient les conditions de présentation des chevaux. Compte tenu de la durée des formations, il est encore trop tôt pour envisager ce type d'épreuves qui est plus du ressort des formations de pointeurs (pour obtenir leur "capacité professionnelle") que des formations de juges.

Les allures et l'aptitude à l'obstacle:

La méthode de travail est reprise pour les deux ateliers suivants. Le volet théorique s'articule autour de la projection de cassettes vidéo qui présentent successivement aux allures et à l'obstacle des chevaux de tous niveaux afin de permettre aux juges référents d'expliquer ce qu'ils recherchent à l'intérieur de chaque poste:

- équilibre, engagement, amplitude, élasticité, rebond, cadence, symétrie... pour le pas, le trot et le galop,
- équilibre, force, couverture, style, respect, intelligence... pour l'aptitude à l'obstacle.

Au cours de ces projections, les stagiaires apprennent à utiliser la grille de jugement de l'A.N.S.F. et peuvent commencer à s'exercer en donnant leurs premières notes. Les juges référents leur apprennent à situer les chevaux sur la grille, à les hiérarchiser et à gérer leurs écarts de points.

Il ne faut pas pour autant imaginer que tous les juges donneront ainsi exactement la même note le même jour au même cheval. L'expérience et le "feeling" des juges fera que les notes pourront différer d'un point en plus ou en moins. Il faut en revanche absolument éviter qu'un cheval qui vaut 7 pour un caractère donné ne soit noté 3 par un autre juge et réciproquement. C'est là tout le rôle de la formation et de l'harmonisation des juges

Rappelons que pour chaque poste, les

juges notent sur 10 points sans autorisation de donner de 1/2 point. Dans la mesure où, pour des raisons évidentes, les 2 notes extrêmes (0 & 10) sont extrêmement rares, les juges disposent en réalité de 9 notes à leur disposition: 1, 2, 3,...,9. Une démarche simple consiste à commencer par classer le cheval dans un "tiers" pour le caractère considéré:

- le cheval est dans le tiers supérieur de la race sur ce poste: sa note doit se situer entre 7 et 9,
- le cheval est dans la moyenne de la race sur ce poste: sa note doit se situer entre 4 et 6,
- le cheval est dans le tiers inférieur de la race sur ce poste: sa note doit se situer entre 1 et 3.

A l'intérieur de chaque "tiers" ainsi défini, le juge doit ensuite affiner son jugement en précisant si le cheval est en haut, au milieu ou en bas du tiers supérieur, du tiers médian ou du tiers inférieur. Par exemple, un cheval jugé au premier abord moyen pour le caractère considéré se situe-t-il plutôt:

- au dessus de la moyenne: sa note sera donc de 6,
- à la moyenne: sa note sera donc de 5,
- en dessous de la moyenne: sa note sera donc de 4.

En progressant de la sorte, le juge stagiaire évitera de commettre de grosses erreurs de jugement. Ensuite, c'est l'entraînement et la participation à de nombreux concours d'élevage qui affineront

son jugement et lui donneront la capacité d'opérer rapidement.

Promotion et communication:

En complément de ces 3 ateliers qui s'attachent au jugement proprement dit, la formation intègre aussi des notions de communication car les juges sont souvent amenés à commenter leur classement mais ne savent pas toujours le faire avec des mots accessibles au grand public et en ménageant le suspens. Les stagiaires peuvent ainsi s'essayer à décrire et mettre en valeur les points forts des chevaux au micro comme ils le feraient en concours à l'occasion des rappels de section.

Cet exercice est particulièrement intéressant pour apprendre aux juges à valoriser leur travail sans froisser les éleveurs. Pour cela, l'animateur leur apprend à commenter les chevaux du dernier classé au premier de la section et non le contraire (ce qui se pratique malheureusement dans tous les concours). En effet, la remontée des chevaux dans l'ordre inverse du classement permet:

- de ménager le suspens ce qui est capital pour capter l'attention du public,
- de toujours donner les points forts du cheval par rapport à celui que l'on vient de commenter puisqu'il est placé devant. Le contraire conduit les juges à souligner les points faibles d'un cheval pour justifier sa place au classement ce qui est dommageable pour le propriétaire.

Pour terminer, le positionnement des juges dans la carrière, leur rôle par rapport aux animateurs qui font le lien avec le grand public et aux organisateurs qui alimentent le ring sont revus afin d'apprendre aux stagiaires à se situer vis à vis des éleveurs, du public et de la presse.

En effet, le rôle des juges ne se limite pas à réaliser les opérations de jugement. Il comprend les relations avec les journalistes qui apprécient d'avoir les juges à leur disposition quelques instants à l'issue du concours, les relations avec les organisateurs et avec les éleveurs auprès desquels le juge doit apprendre à ne pas se laisser entraîner pour commenter dans des discussions sans fin ses jugements.

L'A.N.S.F. et les Haras Nationaux auront formé 3 promotions de 15 juges avec cette méthode au cours de l'année 2002. La demande pour ce type de formation est croissante et plusieurs associations de race ont pris contact avec les Haras nationaux (E.N.P.H.) pour développer ce type de partenariat. L'A.N.S.F. réfléchit actuellement à la validation de cette formation qui déboucherait sur une reconnaissance officielle de l'aptitude professionnelle des juges.

Un nouveau projet en perspective...

M. SPALART

Indices de performances: mise au point

A partir de 1998, les indices de performances ont été calculés selon de nouvelles procédures. Pourquoi avoir modifié le mode de calcul? Depuis 1972, l'indice de performance reposait sur le gain annuel du cheval corrigé pour des effets du sexe, de l'âge du cheval et de l'année où les gains avaient été obtenus. En 1998, un nouveau critère est venu s'ajouter au précédent, il s'agit de la prise en compte du classement du cheval dans l'ensemble des épreuves qui ont été courues une année donnée. Quel est l'intérêt de ce critère? Il n'y en aurait pas si le gain récompensait au plus juste le niveau de performance du cheval, mais l'article dans le précédent n° d'Equ'Idée a bien montré qu'il existait des épreuves sur ou

sous dotées. Cela signifie que la seule prise en compte du gain annuel peut être entaché de biais systématique en fonction du niveau des épreuves qui ont été courues par le cheval. Par ailleurs, le gain annuel est très synthétique et range dans le même paquet des chevaux qui ont réalisé des performances parfois dissemblables en terme de régularité et de niveau. En réalité, la bonne estimation de la performance d'un cheval suppose de l'apprécier selon plusieurs points de vue: d'où l'introduction d'un indice multi-caractère. Ce changement de calcul se traduit par certaines modifications soit dans la hiérarchie des chevaux, soit dans l'échelle d'expression des indices et conduit parfois les utilisateurs à se poser

des questions sur le bien-fondé de ces changements. Le but de cet article est de répondre à ces interrogations.

PEUT-ON PARLER TOUJOURS D'INDICE DE PERFORMANCE?

Lorsque l'ISO reposait sur les gains, il correspondait à la mesure corrigée pour certains effets de la performance réalisée une année donnée. L'introduction du critère du classement est en réalité plus riche et permet d'appréhender le problème sous un jour différent. Plutôt que la simple mesure de la performance, il vise à estimer le potentiel sportif d'un cheval tel qu'on peut l'estimer à partir des performances réalisées et cela quel que soit son âge et si possible en tenant compte